Ministère de Transport

Office de la Marine Marchande et des Ports

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**N°06/2025**

**«MARCHE CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TICKETS REPAS POUR LE PERSONNEL DE L’OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS».**

 L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d’offres **à travers le système d’achat public en ligne (TUNEPS)** pour **l'acquisition de tickets repas pour le personnel de l'Office de la Marine Marchande et des Ports** pour une durée d’une année renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale ne dépassant pas 3 ans

 Le marché est scindé en 03 lots.

 Les entreprises qui sont admises à participer au présent appel d’offres sont les sociétés spécialisées dans l’émission des tickets repas.

 Les soumissionnaires peuvent participer au lot N°1 ou au lot N°2 ou au lot n°03 ou aux trois lots à la fois, et ils doivent participer pour tous les articles d’un lot, si non l’offre sera rejetée. Ils peuvent être retenus pour un ou deux ou les trois lots ensembles.

 Le soumissionnaire doit être inscrit sur le système d’achat public en ligne TUNEPS et peut télécharger gratuitement le cahier des charges à travers le site **www.tuneps.tn.**

 S’il n’est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l’unité d’achat public en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

* Adresse : Bab El Assel – 1006 Tunis – Tunisie.
* Téléphone : (216) 70.130.340
* Site web : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)
* E-mail : tuneps@pm.gov.tn

 L’envoi des offres techniques et financières se fait obligatoirement à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS ([www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)), et les offres doivent être présentées conformément à l’article (**07**) des conditions d’appel d’offres.

 Quant au cautionnement provisoire (la caution bancaire constituant le cautionnement provisoire ou le bordereau de versement original au compte de l’OMMP : « Agence BNA : N° 03 003 0380115004503 94 ») d’un montant égal à **:**

**\* lot n° 01 : Dix-sept mille (17.000) Dinars Tunisiens,**

**\* lot n° 02 : trois mille (3.000) Dinars Tunisiens,**

**\* lot n° 03 : dix mille (10.000) Dinars Tunisiens,**

son envoi se fera à travers la procédure hors ligne avant la date et l’heure limites fixées pour la remise des offres.

 En cas de dépassement de la capacité technique maximale autorisée par le système des achats publics en ligne TUNEPS, il est possible de soumettre une partie de l’offre technique hors ligne. Dans ce cas le reste de l’offre sera adressé par voie postale avec accusé de réception ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d’ordre central de l’OMMP contre décharge.

 En cas de divergence entre les éléments de l’offre électronique et l’offre physique, les éléments de l’offre électronique sont adoptés.

 La partie de l’offre envoyée hors ligne doit être consignée dans une enveloppe extérieure fermée et scellée et indiquant la référence de l’appel d’offres et son objet et sur laquelle est inscrite la mention :

**" A ne pas ouvrir, Appel d'Offres N°06/2025"**

**«MARCHE CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TICKETS REPAS POUR LE PERSONNEL L’OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS»,**

 et doit parvenir à l’OMMP au plus tard le **lundi 24 mars 2025 à 10h00** par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d’ordre central de l'O.M.M.P au nom de :

# Madame le Président-Directeur Général de l’Office de la Marine Marchande et des ports

 à l’adresse suivante*:*

# Office de la Marine Marchande et des Ports

 ***Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette***

Et ceci dans les délais fixés pour la réception des offres.

Le cachet du bureau d’ordre central faisant foi.

Le dernier délai fixé pour la réception des offres est le **lundi 24 mars 2025 à 10h00.**

La séance d’ouverture des offres est publique et se tiendra le **lundi 24 mars 2025 à** **10h30** au ***Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés -* *Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette (bâtiment annexe)*** et les soumissionnairessont autorisés à assister eux-mêmes ou par l’intermédiaire de leurs représentants dûmentmandatés.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **120 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.